

mesures législatives visant les chemins de fer.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, il semble y avoir un accord unanime pour que la Chambre soit saisie des deux projets de loi avant la première lecture. Après tout, ils sont apparentés, et ainsi j'espère que cette proposition sera acceptée. Nous pourrions alors continuer notre discussion du premier projet de loi, et nous appuyons la proposition du chef de l'opposition officielle.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois comprendre qu'il y a un accord unanime à la Chambre relativement à la circulation ou à la distribution du projet de loi sur les chemins de fer, comme on l'a appelé, avant la présentation de ce projet de loi à la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, afin d'éviter toute confusion, j'ai cherché à demander l'avis du chef de l'opposition à ce sujet. Consentirait-il à ce que l'étape du projet de résolution permette au gouvernement de présenter à la Chambre un projet de loi pour étude.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais en ce moment, nous passons outre aux droits et au Règlement.

L'hon. G. H. McIlraith (ministre des Travaux publics): Oui. A mon avis, il serait opportun de passer outre au débat à l'étape du projet de résolution pour permettre au gouvernement de présenter les deux projets de loi et de leur faire subir la première lecture. Sauf erreur, c'est bien ce dont il s'agit.

M. l'Orateur: La Chambre accepte-t-elle la proposition du ministre des Travaux publics?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, il est question, je crois, à l'heure actuelle, de demander le consentement unanime de la Chambre pour présenter les deux bills à la Chambre. S'il ne s'agissait que de cela, pour ma part je serais prêt à donner le consentement, mais on sait que dans le Règlement il y a également des dispositions nouvelles qui prévoient que les leaders parlementaires peuvent s'entendre pour limiter la durée des débats. Si nous acceptons d'éliminer le stade de la résolution, cela veut dire que nous aurons moins d'occasions pour étudier cette législation. Et si, par après, les leaders parlementaires, à l'unanimité, s'entendent pour limiter à une journée ou à deux journées chaque stade de l'étude des deux bills, cela peut vouloir signifier que nous, ici, les indépendants, n'aurions pas du tout l'occasion d'exprimer notre point de vue sur ni l'un ni l'autre des deux projets de loi.

Alors, monsieur l'Orateur, je crois qu'avant que le consentement unanime de la Chambre soit donné, pour notre part, ou du moins pour ma part, j'aimerais savoir si c'est dans les intentions du leader parlementaire du gouvernement de procéder en vertu des nouveaux réglemements, de telle sorte qu'il y ait une limite de fixée à chacun des stades de l'étude des deux bills, et j'aimerais savoir également si nous aurons l'occasion, nous les indépendants de parler sur ces projets de loi que nous considérons importants et sur lesquels nous voudrions avoir l'occasion de donner notre point de vue.

[Traduction]

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, il semble qu'on m'ait posé une question. Personne n'a laissé entendre qu'un député serait de quelque façon privé de participer au débat portant sur ces mesures. La présente discussion n'a trait qu'à la marche à suivre pour saisir la Chambre des projets de loi.

Les leaders de la Chambre n'ont rien fait, je vous l'assure, qui pourrait limiter le droit d'un député de discuter de l'un ou de l'autre projet de loi.

• (3.50 p.m.)

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander une précision à l'honorable ministre des Travaux publics (M. McIlraith). Il nous dit qu'il n'y a eu aucune consultation en vue d'écourter les débats à chacun des stades. Je voudrais demander à l'honorable ministre des Travaux publics s'il peut nous garantir que les débats ne seront écourtés à aucun des stades et que nous aurons la possibilité de parler sur ces bills.

[Traduction]

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, il incombera à la Chambre de trancher la question. Le Règlement prévoit la marche à suivre. Je ne prévois pas que les députés s'attardent si longtemps sur l'examen des deux mesures qu'il faille avoir recours à ces dispositions. Toutefois, je ne saurais donner aucune garantie de ce genre au préalable à l'égard d'aucune mesure, une fois le débat amorcé. Je ne prévois pas qu'il soit possible d'invoquer cette disposition.

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur: La présidence doit maintenant décider si nous devrions terminer l'étude de l'article dont nous sommes saisis, savoir l'appel des motions. S'il n'y a pas d'autres motions, la question pourrait être soulevée lors de la présentation des projets de loi.